

LA RAISON 91

NOVEMBRE 2002

Bulletin de la fédération départementale de la libre pensée essonnienne**Sommaire :**

MOT DU PRESIDENT

LA VIE DE LA FEDERATION

ARTICLE

NOUVELLES BREVES

NOTES DE LECTURE

rapport d'activité fédéral

le chromosome Y de Thomas Jefferson

le musée d'Art sacré (suite)

La mosquée des Tarterêts

Lettre au Préfet à la suite de l'initiative de nos amis de Crosne. (extraits).

Femmes en prison- dans les coulisses de Fleury-Mérogis

La Bible dévoilée. Les nouvelles révélations de l'archéologie

A propos du film "Amen"

Mot du président

Le groupe de travail entre l'Enseignement catholique et le ministère de l'Education nationale assure une concertation permanente entre Eglise et Gouvernement et demande la révision de la loi de 1905, prélude à une offensive cléricale de grande envergure.

"chaque grain de sable que nous pourrons glisser dans cette mécanique cléricale, chaque avancée que nous pourrons réaliser dans la reconquête de la laïcité institutionnelle en France, viendront conforter notre action internationale et contribueront à ralentir voire à stopper les cléricaux y compris dans leur offensive constitutionnelle européenne"

Ces lignes de notre président J. Salamero ne méritent-elles pas l'attention de tous les Libres Penseurs et au-delà de tous les laïques alors que s'articule le dépérissement programmé de la République selon deux axes : le projet de constitution européenne sous la houlette de Giscard d'un côté, la régionalisation orchestrée par Raffarin de l'autre.

Notre rapport d'activité fédéral témoigne des quelques grains de sable que nous avons pu glisser dans la mécanique cléricale.

Comment poursuivre ? Comment mettre en œuvre les résolutions du congrès d'Allonnes ? Quelles initiatives fédérales pour 2003 ?

Ce sera au cœur des débats de l'assemblée générale du vendredi 22 novembre à Epinay

Louis Couturier

Sur vos agendas**Assemblée générale de la libre pensée. Salle N°3 de la mairie****Epinay sur Orge le vendredi 22 novembre à 20h30**

La vie de la fédération

Le Bureau fédéral s'est réuni le 15 octobre 2002. Il soumet à l'approbation à l'Assemblée des adhérents (Congrès départemental) du VENDREDI 22 NOVEMBRE – Mairie d'Epina y sur Orge de 20h30 à 22h30 – le rapport d'activité fédéral qu'il a établi.

Le Congrès départemental de novembre 2001 avait adopté comme axes de notre travail pour renforcer la Fédération (cf. : bulletin départemental de janvier 2002) :

- poursuite de l'enquête sur le détournement de fonds publics au profit des établissements d'enseignement privé
- saisine de la Cour départementale des Comptes au sujet du Musée d'Art Sacré de la cathédrale d'Evry
- préparation du Colloque national de Strasbourg
- contribution à la question à l'étude pour le Congrès national de la Libre Pensée de juillet 2002 "Bioéthique et Laïcité"

Défense de la laïcité (suite des Assises nationales laïques du 26/06/2001) :

- poursuite de l'enquête sur le versement de fonds publics à Evry (Agence nationale pour les Arts Sacrés) : réponse du Conseil Général de l'Essonne
- lettres aux Maires des communes de l'Essonne sans école publique (1 réponse)
- appui de la Fédération à la demande des enseignants et les membres d'autres professions travaillant à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis pour le respect de la séparation des Eglises et de l'Etat, pour l'annulation de la convention entre le Ministère de la Justice et les Sœurs de Marie-Joseph. La Cour Administrative d'Appel de Paris a joint notre lettre aux productions de M. Lubrina en appel du jugement du 20/12/2001 (T.A. de Versailles)
- lettre du 7/10/2002 à M. le Préfet de l'Essonne pour exiger le retrait des publicités culturelles apposées illégalement sur le fronton de l'église de Crosne, monument historique

Affaires générales :

- la Fédération est intervenue le 29/11/2001 auprès de l'Ambassade du Pakistan à Paris pour la libération du Dr Shaik
- publication en mars 2002 d'un communiqué "A bas la guerre et ses atrocités"

Contribution au succès des initiatives de la Fédération nationale :

- Colloque de Strasbourg : participation au financement du car spécial, participation de Rachel Lambert, Danièle Tymen et Louis Couturier. Invitation adressée à UD CGT-FO, UD CGT, UNSA, FSU 91
- Congrès national à Allonnes en juillet 2002 : participation de Rachel, de Louis et d'Alain Veysset
- Question à l'étude "Bioéthique et Laïcité" : réunion à la Mairie de Bures sur Yvette avec la participation de Jean-Sébastien Pierre et d'amis de l'Union Rationaliste. Edition en brochure des communications d'Alain Picaud et de JS Pierre. Le rapporteur national a intégré une partie de nos travaux qui ont abouti à l'adoption d'un Appel pour la dissolution du CCNE (Comité Consultatif National d'Ethique)
- Colloque Jefferson en septembre 2002 à la Sorbonne : participation de Rachel, Alain Picaud et Louis. Alain Picaud a édité le mémoire présenté par James Madison en 1785 à la Chambre de Virginie pour la séparation des Eglises et de l'Etat (présentation anglais / français avec notes) et possibilité d'envoi par E-mail (Picaud.alan@free.fr)

Vie de la Fédération :

- le Bureau élu en novembre 2001 s'est réuni régulièrement
- l'Assemblée préparatoire au Congrès national s'est tenue en juin 2002. Elle a pu se prononcer sur les rapports nationaux et mandater ses délégués
- le Bulletin fédéral a été édité (janvier 2002, mai 2002) avec la contribution de nos amis de Crosne sur le curé Berthon et de Jacques Macé auteur d'un livre sur Paul et Lara Lafargue

Proposition d'ordre du jour pour le Congrès départemental du 22 novembre :

- Compte rendu de mandat des délégués au Congrès national
- Rapport d'activité et rapport financier (vote du montant des cotisations 2003)
- Propositions d'action pour 2003
- Election du Bureau fédéral
- Questions diverses

Appel aux retardataires : il est encore temps de régler la cotisation 2002 et d'en adresser le montant à la trésorière : Rachel Lambert, 27 Grande Rue 91360 Epina y sur Orge

Les libres penseurs, qui sont des sages, savent qu'il n'est pas de Grand Homme pour son valet de chambre. Thomas Jefferson, célèbre comme troisième président des Etats-Unis d'Amérique et comme l'instigateur avec James Madison de la séparation des Eglises et de l'Etat sous sa forme américaine n'échappe pas à cet adage. Il est maintenant connu pour son chromosome Y, le valet de chambre incorruptible des temps modernes.

En novembre 1998, la revue Nature publiait un article intitulé "Jefferson fathered slave's last child"¹ mettant fin, du moins pouvait-on l'espérer, à une controverse historique qui renvoie à l'image de Jefferson en *Pater familias*. Jefferson constitue avec son héritage et la dot de son épouse, l'important domaine de Monticello employant un nombreux personnel (de 130 à 200 esclaves et contremaîtres) qu'il gère en bon père de famille (au sens romain). Sa correspondance montre d'ailleurs qu'il donne à *family* un sens large; mais aussi quand il s'agit des choses sérieuses, e. g le patrimoine, il limite la famille à la famille nucléaire. Il répugne à vendre ses esclaves sauf s'il a besoin de liquidité ; il cherche à maintenir le lien familial et pour ceci favorise les unions "internes" au domaine jugées plus stables que les unions "externes" (se rappeler la case de l'oncle Tom²).

Evidemment, le *pater familias* pratique les amours ancillaires : la tradition va à Sally Hemings, une mulâtre du domaine qui l'accompagne à Paris lors de son ambassade (1784-1789) ; Jefferson, veuf, part à Paris avec sa fille cadette dont Sally est la gouvernante.

Par la suite, Sally eut six enfants dont la paternité est attribuée par une tradition historique, tenace mais controversée, à T. Jefferson ; cette tradition s'appuie sur les témoignages des enfants et petits enfants de Sally. Les historiens jeffersoniens ont, en général, contesté cette version et ont repris l'opinion de la famille légitime qui voyait dans le neveu J. Carr un candidat à la paternité, plus politiquement correct que le troisième Président des Etats-Unis.

Saluons l'irruption de la Biologie Moléculaire comme science auxiliaire de l'Histoire. Il faut remarquer que J.Carr, le géniteur "candidat alternatif à T. Jefferson" est le neveu par la sœur de Thomas et que par conséquent, sa descendance mâle, à moins d'avoir transgressé le tabou de l'inceste, n'héritera pas du même chromosome Y ; par contre la descendance mâle de Sally Hemings présentera les mêmes caractéristiques chromosomiques (sur Y) que celles de la descendance légitime de T. Jefferson si celui ci est bien le géniteur supposé. Or Jefferson

n'a pas eu de descendance mâle légitime ; il faut donc considérer dans l'arbre généalogique, la branche latérale, celle de l'oncle paternel de T. Jefferson.

L'hypothèse est donc testable et la revue Nature rapporte les résultats portant sur la comparaison de l'ADN des chromosomes Y des descendants males du tonton avec ceux des descendants de Sally Hemings ou de J. Carr. Les résultats de la comparaison concluaient :

-à la filiation probable du fils cadet de Sally avec T. Jefferson

-à l'absence de parenté entre T. Jefferson et le fils aîné de Sally

-à l'absence de filiation des enfants de Sally avec J. Carr.

Où l'Histoire rejoint la politique !

Les descendants de la fille légitime de T. Jefferson sont regroupés dans une association (Monticello association) et ont le droit d'être enterrés sur le domaine. Ils contestent ce droit aux descendants de Sally Hemings et avancent comme hypothèse que le père ne serait pas Thomas mais son frère Peter (qui a, *a priori*, le même chromosome Y). Cette hypothèse est certes compatible avec la génétique mais un peu tirée par les cheveux pour l'historien : la crédibilité des témoignages des descendants de S. Hemings est confortée par cette recherche de paternité *post mortem*.

Il semble insupportable pour certains qu'une famille d'origine afro-américaine puisse se réclamer de l'héritage, génétique il s'entend, de Thomas Jefferson, même si c'est par la porte de service, lieu de passage obligé des amours ancillaires.

Il n'est pas de Grand Homme pour son valet, j'ajouterai que pour les libres-penseurs, il n'est ni César ni Tribun. Jefferson et Madison s'ils dressèrent le mur de séparation³ entre l'Etat et les Eglises sont moins connus en France pour leur politique étrangère interventionniste en Méditerranée, marquée par plusieurs conflits avec les Etats barbaresques (Tripoli, Tunis, Alger)⁴ ; et si G. Bush, le *minus habens* de Washington, peut difficilement se réclamer de l'héritage intellectuel de T. Jefferson et de J. Madison, encore peut-il se réclamer de leur politique de la canonnière pour le Proche Orient.

¹ Foster E. *et alii* (1998) Nature, 396, 27

² Beecher Stowe H. (1851). On trouvera un dossier complet et très bien conçu sur le site de PBS.

www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/shows/jefferson

³ "Le mur de séparation" fait allusion à une lettre souvent citée de Jefferson où il défend sa politique.

⁴ Dans le message sur l'état de l'Union de 1815, Madison annonce la fin de la guerre avec Alger. Les français débarquèrent à Sidi Ferruch en juin 1830.

Nouvelles brèves

Monsieur le Président du Conseil Général de l'Essonne a bien réceptionné notre courrier du 23 octobre 2001 relatif aux versements aux associations confessionnelles. Ce courrier transmis à ses services le 12 novembre 2001 n'a pas reçu de réponse à ce jour.

LE MUSEE D'ART SACRE (SUITE)

“Pas de subvention du Conseil Général au musée d'Art Sacré car, en fait, c'est un local vide⁵. Le Conseil général peut subventionner une manifestation à intérêt départemental sans caractère religieux“ nous dit-on en janvier 2002. Or, l'exposition au centre d'Art sacré conçue par *l'alliance biblique française* et présentée par *la Bible en Essonne* qui s'est tenue du 20 janvier au 10 février a bien été sponsorisée en partie par la ville d'Evry, par la communauté d'agglomération du grand Evry et par le... Conseil Général en communion avec le monde de la Bible et le *Pèlerin magazine*.

L'intérêt départemental sans caractère religieux de la Bible est ...évident. Subvention ou sponsoring, dans un cas comme dans l'autre il y a atteinte à la Loi de Séparation de 1905.

“LA MOSQUEE SORT DE TERRE AUX TARTERETS“ sur l'initiative de l'association culturelle des musulmans de Corbeil et de donateurs privés français ou étrangers, fort bien. “tout le monde a le droit d'exercer sa religion“ selon les propos du maire, S. Dassault, rapportés par le *Républicain* du 17/10/02. ; c'est un aphorisme que personne ne contestera ; la liberté de culte est inscrite dans la constitution.

Le maire, en soumettant au Conseil municipal du 22/10/02 le vote de la cession pour un euro symbolique d'un terrain en bas des Tarterêts au profit de l'association des musulmans aide en théorie une association culturelle, en fait la construction de la mosquée abritée par le centre.. Derrière cette cession à un prix symbolique, se cache en violation de l'article 2 de la loi de Séparation, un subventionnement indirect à la construction d'un édifice cultuel qui s'allonge à la liste des « arrangements » après cathédrale, mosquées, pagodes, synagogues dans des villes comme Evry, Corbeil, Longumeau, Les Ulis, Massy.

LETTE AU PREFET DE L'ESSONNE A LA SUITE DE L'INITIATIVE DE NOS AMIS DE CROSNE. (EXTRAITS).

“Depuis plusieurs semaines, un calicot flotte au fronton de l'église, classée monument historique, pour appeler les enfants à retrouver les jeunes au catéchisme.

Ceci contrevient aux lois et décrets...

Toute publicité est interdite sur ou à proximité d'un monument historique

Le décret du 16 mars 1906 qui régit la police des cultes interdit l'exposition d'objets pouvant nuire par leur chute; ce calicot géant relève de cette interdiction.

Madame le Maire n'a pas produit l'autorisation préalable de la Mairie pour cet affichage sur l'église, édifice public; une autorisation qui est la règle.

Si cette autorisation a été délivrée, elle contrevient à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905. Les adhérents locaux de notre fédération se sont adressés à plusieurs reprises pour exiger le retrait de ces publicités cultuelles...sans réponses à ce jour.

Dans l'attente d'une intervention de votre part auprès de Madame le Maire.....

Notes de lecture

Femmes en prison . Dans les coulisses de Fleury-Merogis de Martine Schachtel

- un dossier sans concession sur les grandes oubliées du débat sur la nécessaire réforme des prisons françaises des deux cotés des barreaux.

⁵ nous l'avions qualifié, lors de la construction de la cathédrale, de pompe à finances dans ce qui, il faut bien l'appeler ainsi, fut un détournement de fonds publics. Cette analyse est confortée : Le musée fantôme n'a évidemment plus de raison d'être après que J.P. se soit déplacé pour consacrer la cathédrale; c'est un local vide avec des expositions non permanentes, culturelles et donc subventionables..

- un document utile sur les fait et gestes des religieuses de l'ordre de Marie Joseph de la Miséricorde, "panzers" anti IVG dans les rues de Paris et auprès des détenues, "jaunes" prêtes à remplacer les surveillantes en cas de grève, "médiatrices auprès des détenues, disposant des clés des cellules, ayant accès aux fichiers de l'administration. Ces auxiliaires d'un genre très spécial s'activent à Fresnes, à Rennes, à Fleury et au dépôt du Palais à Paris.
- En un mot, une lecture à conseiller aux laïques qui considèrent que les lois de la République ne doivent pas s'arrêter à la porte de la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mcrogis, ce qui est le cas actuellement puisque, à l'infirmerie, à la bibliothèque, à la lingerie, dans les cours, là où les bonne sœurs sévissent avec l'accord de l'administration pénitentiaire, l'ordre moral catholique règne.

On peut se procurer cet ouvrage à la librairie de la Libre Pensée, rue des Fossés St-Jacques.

L.C.

La Bible dévoilée. Les nouvelles révélations de l'archéologie de Israël Finkelstein et Neil Silberman

Quand la Bible a-t-elle été écrite? Quand le monothéisme est-il apparu? L'Exode a-t-il eu lieu? Qui étaient les Israélites? L'archéologie tente d'apporter une réponse à ces questions à partir des faits qui montrent les transformations sociales complexes qui ont affecté les populations pastorales des hautes terres de Canaan, la réalité historique du royaume de David et de Salomon. A lire.

Dans *l'almanach de la Libre Pensée Française* de 1932 édité par A Lorulot (Fédération nationale des libres penseurs de France et des colonies), on a relevé:

"pour empêcher la guerre, ne comptons que sur la volonté du peuple. Les gouvernants sont manœuvrés par la finance et par le Vatican. La presse est dans les mains des puissances d'argent. Cléricalisme et militarisme sont les pires ennemis de la paix, car la religion ne peut vivre que dans la douleur et dans la souffrance... que le régime actuel d'exploitation et de tyrannie entretient"

André Lorulot (1932)

A propos du film "*Amen*"

Costa-Gavras produit ici un film grand public; j'ai été étonné de me retrouver dans une salle comble, le dernier jour de projection à Chilly-Mazarin, au cinéma Truffaut. Il est bien possible que la polémique lancée par les cléricaux au sujet de l'affiche, se soit retournée contre eux, en lui faisant un peu plus de publicité. Il y a un rythme, dans ce film, une logique efficace et sobre. Les personnages, au moins pour le "vicaire", produit de l'imagination de l'auteur, sont dépassés par les événements, n'empêchent rien et ne comprennent pas les choix du Vatican, n'imaginent pas que Pie XII est un nazi, finalement. (d'après l'article d'Annie Lacroix-Riz publié dans la Raison). Le public non plus ne va pas jusqu'à cette conclusion et le film n'apporte pas tous les éclairages historiques, en particulier sur le contenu de l'alliance concordataire avec Hitler, mais il pose les bonnes questions et suscite les bonnes interrogations sur les responsabilités des uns comme des autres (les américains aussi !)

A.V

COMMUNIQUE DE LA LIBRE PENSEE (PARIS LE 13 OCTOBRE 2002)

La Libre Pensée a toujours combattu pour que la séparation des Eglises et des Etats soit conquise et défendue partout dans le monde. C'est le sens de son affiliation à l'**Union Internationale Humaniste et Laïque** (IHEU) et de la création du **Comité International de Liaison des Athées et des Libres Penseurs**, car la laïcité est une nécessité sur tous les continents. Il est, en effet, indispensable de rassembler tous les partisans de la séparation des Eglises et des Etats, au-delà de la diversité des associations libres penseuses, rationalistes, athées et laïques afin d'agir dans ce sens.

La Fédération Nationale de la Libre Pensée s'est toujours inquiétée du mode de construction de l'Union européenne dont le drapeau marial symbolise bien sa nature cléricale et dont le mode de fonctionnement, dit de subsidiarité, est directement emprunté aux encycliques papales.

Un projet de constitution européenne est actuellement en cours d'élaboration. Rappelons que Helmut Kohl, avant son départ du poste de chancelier, avait demandé, au nom de l'Allemagne, que le préambule de cette constitution fasse une référence explicite à Dieu. Plus récemment, le 13 septembre 2002, Jean-Paul II a exigé "*qu'une référence claire à Dieu et à la foi chrétienne soit formulée dans la constitution européenne en cours d'élaboration*".

C'est au nom de la construction européenne que se mène une véritable offensive pour la disparition de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 et pour faire du statut clérical d'exception d'Alsace Moselle le modèle à étendre dans toute la France.

Le caractère profondément clérical de cette construction européenne est bien indiqué par l'adoption de la déclaration n°11 lors de la conférence intergouvernementale (CIG) d'Amsterdam de juin 1997.

Celle-ci indique : "L'Union respectera et ne préjuge pas le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les Eglises et les associations ou communautés religieuses dans les Etats membres". Ce n'est pas le rajout du respect "des organisations philosophiques et non confessionnelles" qui peut changer son contenu profondément clérical.

En clair, cela veut dire que tous les concordats, les religions d'Etat, les impôts d'Eglise, les délits de blasphèmes, le financement public des écoles confessionnelles inscrits dans les législations nationales seront tous intégrés dans le droit communautaire européen qui s'imposera dès lors de manière irréversible. [Or] c'est le droit des peuples et des nations de remettre en cause les concordats en Allemagne, en Italie, au Portugal, en Autriche, en Pologne, en Slovaquie, en Espagne et d'en finir avec les religions d'Etat dans la plupart des autres pays de l'Union européenne, qui est bafoué. [En France.] avec la déclaration N°11 du traité d'Amsterdam, ratifié définitivement, le peuple français ne pourra jamais abroger le statut clérical d'exception d'Alsace Moselle et les dispositions concordataires dans les Territoires d'Outre-Mer.

Cela est un véritable déni de démocratie et une atteinte cléricale d'envergure contre la liberté absolue de conscience.

La Fédération française de la Libre Pensée s'adresse à tous les laïques, les associations qui luttent partout en Europe pour la séparation des Eglises et des Etats pour agir ensemble :

- *Pour la laïcité en Europe !*
- *Pour la séparation des Eglises et des Etats !*
- *Pour l'abrogation de la déclaration N°11 du traité d'Amsterdam !*

La Libre Pensée leur propose de faire converger leurs efforts et leurs actions pour la tenue prochaine d'un **Rassemblement européen contre l'Europe vaticane, religieuse et cléricale.**

Le bulletin

Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

Nous invitons nos adhérents à nous adresser notes de lecture, dessins, revue de presse nationale ou départementale, extraits de bulletins municipaux ou paroissiaux, interviews, reportages en rapport avec les objectifs de l'association Il n'y a pas de comité de rédaction. L'élaboration du bulletin est sous la responsabilité directe du bureau.

La libre pensée sur les ondes Le 2ème dimanche du mois, la libre-pensée est sur France Culture de 9h40 à 9h55

Bulletin d'adhésion à la libre Pensée

NOM

Prénom

Adresse

Ville

Tel./Fax/E.mail

Désire adhérer à la Fédération de l'Essonne et entrer en contact avec les libres penseurs

Bulletin à retourner à LP chez R. Lambert 27 Grande Rue 91360 Epinay-sur-Orge

Cotisations 2002

Son montant est fixé à 60 E et se ventile ainsi :

- 52 E à la fédération nationale, somme comprenant l'abonnement au journal " La Raison " et le soutien à " entraide et solidarité
- 3 E pour abonnement au bulletin départemental, la Raison 91 (4 bulletins / an)
- 5 E pour le financement de la vie de la Fédération

Association régie par la loi de 1901 ; affiliée à la Libre Pensée, 10-12 rue des Fossés Saint Jacques 75005 Paris. Pour en savoir plus sur les buts et moyens de l'association, consulter le site Internet

<http://www.multimania.com/librepensee> ou écrire à Libre.Pensee@wanadoo.fr

Abonnements simples

Les personnes physiques ou morales peuvent souscrire un abonnement simple à 3 E